



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE CONSEIL

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2023-009

23 mars 2023

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE RECYCLAGE PAPIERS 1.11.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu l'arrêté CC-ARR-2020-014 autorisant le Président à signer le contrat de recyclage avec la papeterie NORSKE SKOG Golbey,

Vu le contrat de recyclage de la papeterie NORSKE SKOG Golbey proposant la reprise des papiers 1.11 avec un prix plancher garanti à 70€/t HT au lieu de 50 €/t HT, à compter du 1er avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de recyclage des papiers 1.11 et toutes les pièces relatives à celui-ci.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230323-DEC-2023-009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023